



Carême - Mercredi des Cendres 14 février

jeudi 8 février 2018, par [Paroisse Saint-Médard](#)

Messes à 8h, 12h10 et 20h avec imposition des cendres à chaque célébration.

Mercredi 14 février commence le carême par une journée de jeûne et d'abstinence. Le mercredi avant le premier dimanche de Carême, les chrétiens, en recevant les cendres, entrent dans le temps établi pour que les âmes se purifient.

Ce signe de pénitence, qui vient de la tradition biblique et que la coutume de l'Église a conservé jusqu'à nous, manifeste la condition de l'homme pécheur, qui confesse extérieurement sa faute devant le Seigneur et exprime ainsi sa volonté de conversion intérieure, conduit par l'espoir que le Seigneur sera pour lui plein de tendresse. Ce signe marque le début du chemin de conversion, qui atteindra son terme par la célébration du sacrement de Pénitence les jours qui précèdent Pâques. Le mercredi des cendres est jour de pénitence obligatoire dans toute l'Église, et on observera l'abstinence et le jeûne

Lettre sur la préparation et la célébration des fêtes pascales

[Pourquoi jeûner ? une chronique de Mgr Denis Jachiet, évêque auxiliaire de Paris](#) : « Le carême qui approche s'ouvre par une journée de jeûne, le mercredi des cendres. Les chrétiens sont invités particulièrement ce jour-là à jeûner "en se privant substantiellement de nourriture selon leur âge et leurs forces" précisent les évêques de France. Pourtant le carême c'est un temps de conversion intérieure, un chemin pour transformer son cœur et le rendre

P.-S.